

LE 16 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 16 mars 2026 dans la gymnase située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance ordinaire est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire:	Gordon Burke
Conseillers:	Michelle Chevarie Paul Clarke
Directrice générale intérim / greffière-trésorière:	Karina Cyr
Absent avec regret:	David Burke

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET
MOT DE BIENVENUE**

R2026-186

Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2026-187

Sur proposition de Paul Clarke
Appuyée par Michelle Chevarie
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 février 2026
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 commission municipale Comité du développement portuaire d'old harry
 - 1.4.2 Partenariat – Carnaval d'hiver 2026
2. Affaires administratives
 - 2.1 Approbation des comptes payés – mois de février 2026
 - 2.2 Mise à jour - Communauté maritime
 - 2.3 Taux de taxes 2026
 - 2.4 Lettre de démission – Siège 3
 - 2.5 Centre de conditionnement physique
 - 2.5.1 Résolution Centre de conditionnement physique - Modifications opérationnelles

3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Avis de motion – Projet de règlement 2026-001
 - 3.2 Renouvellement de la résolution 2016-085 – Exonération de taxes – Église d’Old Harry
4. Varia
5. Période de question
6. Levée de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 janvier 2026.

R2026-188

Il est proposé par Michelle Chevarie
Appuyé par Paul Clarke
Et résolu à l’unanimité des conseillers

D’ adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

COMMISSION MUNICIPALE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT PORTUAIRE D’OLD HARRY

ATTENDU QUE le Comité du développement portuaire d’Old Harry, une organisation locale à but non lucratif, fait l’objet d’un examen pour la reconnaissance d’une exemption ; et

ATTENDU QUE le Comité du développement portuaire d’Old Harry développe des expositions historiques locales qui seront bénéfiques à l’industrie du tourisme local ; et

ATTENDU QUE la municipalité a l’occasion d’exprimer son opinion relativement à cet examen.

PAR CONSÉQUENT

R2026-189

Il est proposé par Paul Clarke
Appuyé par Michelle Chevarie
Et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la municipalité fasse part, à la Commission municipale, de son intention à appuyer le Comité du développement portuaire d’Old Harry concernant une exemption de taxes municipales.

PARTENARIAT – CARNAVAL D’HIVER 2026

ATTENDU QUE l’école de Grosse-Île sollicite une contribution de la Municipalité pour l’organisation du Carnaval d’hiver, lequel comprend des activités destinées à l’ensemble des citoyens;

R2026-190

Il est proposé par Michelle Chevarie
Appuyé par Paul Clarke
Et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la Municipalité appuie financièrement le Carnaval d’hiver organisé par l’école de Grosse-Île par une contribution de 750 \$.

ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS – MOIS DE FÉVRIER 2026

R2026-191

Il est proposé par Michelle Chevarie
Appuyé par Paul Clarke
Et résolu à l’unanimité des conseillers

D’ approuver les comptes payés pour le mois de janvier 2026 pour un montant de 61,467\$, cette liste est déposée au registre des comptes payés.

MISE À JOUR - COMMUNAUTÉ MARITIME

Le maire, Gordon Burke, informe le conseil qu’aucune mise à jour n’a été reçue de la part de la Communauté Maritime.

TAUX DE TAXES 2026

R2026-192

Il est proposé par Paul Clarke
Appuyé par Michelle Chevarie
Et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le taux de la taxe foncière générale pour l’année 2026 de la Municipalité de Grosse-Île soit établi, conformément au règlement 2006-03, pour chacune des catégories comme suit :

Résidentiel	0,697 \$ par 100 \$
Immeuble de 6 logements ou plus	0,697 \$ par 100 \$
Immeuble non résidentiel	1,354 \$ par 100 \$
Immeuble industriel	1,490 \$ par 100 \$

Taxe spéciale – (Wide – Phase 1)	
Résidentiel	0,017 \$ par 100 \$
Immeuble de 6 logements ou plus	0,017 \$ par 100 \$
Immeuble non résidentiel	0,028 \$ par 100 \$
Immeuble industriel	0,028 \$ par 100 \$

QUE le nombre de versements demeure à six (6) par année financière.

QUE des frais de vingt-cinq dollars (25,00 \$) par chien soient également appliqués.

QUE tous les comptes de taxes en souffrance, conformément au règlement 2006-03, soient assujettis à un taux d'intérêt annuel de 10 % ainsi qu'à une pénalité de retard de 0,5 % du capital impayé pour chaque mois complet de retard, jusqu'à un maximum de 5 % par année. Un taux d'intérêt annuel de 15 % sera appliqué à tous les comptes en souffrance autres que les comptes de taxes.

LETTRE DE DÉMISSION – SIÈGE 3

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la lettre de démission de M. Dale Clarke, conseiller – siège 3, effective le 4 mars 2026, est déposée.

Le conseil municipal est informé de la vacance du siège 3, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la date du scrutin sera fixée pour l'élection visant à pourvoir le siège 3.

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE – MODIFICATIONS OPÉRATIONNELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île (« la Municipalité ») possède et exploite un Centre de conditionnement physique public au bénéfice des résidents et des utilisateurs autorisés;

ATTENDU QUE le Conseil a obtenu la confirmation de son assureur, de ses conseillers juridiques et de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) que les mesures requises en matière de sécurité, de surveillance et d'administration ont été dûment mises en place et validées;

ATTENDU QUE les conseillers juridiques, l'assureur municipal et la FQM ont confirmé que les mesures de sécurité, les exigences de renonciation et les systèmes de surveillance de la Municipalité respectent les normes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité doit établir des règles, des responsabilités et des attentes claires pour tous les utilisateurs afin de réduire les risques, d'assurer un comportement

approprié et de protéger les infrastructures municipales.

ATTENDU QUE les dispositions de la résolution R2025-161 devaient être réévaluées en février 2026;

ATTENDU QUE à la suite de cette réévaluation, aucun incident ni manquement aux règles applicables n'a été signalé;

R2026-193

Il est proposé par Michelle Chevarie
Appuyé par Paul Clarke
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le Centre de conditionnement physique fonctionne avec des heures d'ouverture prolongées sans supervision et repose sur un système d'accès par puce et une surveillance par caméras afin d'assurer un accès autorisé, la sécurité des utilisateurs et la protection des biens municipaux, rendant nécessaire l'adoption de règles opérationnelles claires;

QU' il est résolu que les heures d'ouverture du gymnase établies par la présente résolution demeurent en vigueur.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2026-001

R2026-194

La conseillère Michelle Chevarie donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 2026-001, intitulé « Abrogeant et remplaçant le règlement 2022-001 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil. Une copie du projet de règlement est déposée et présentée en même temps.

VARIA

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – RÉVISION DE LA LIMITE DE VITESSE ET DE LA SIGNALISATION – ROUTE 199 (SECTEUR OLD HARRY)

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île souhaite assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE des préoccupations ont été soulevées concernant la limite de vitesse et la signalisation sur la route 199 dans le secteur Old Harry;

ATTENDU QUE toute demande de modification d'une limite de vitesse ou de la signalisation sur une route relevant de la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable doit être

appuyée par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

R2026-195

Il est proposé par Paul Clarke
Appuyé par Michelle Chevarie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse-Île demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à une révision de la limite de vitesse et de la signalisation sur la route 199 dans le secteur Old Harry afin de déterminer si des ajustements sont nécessaires pour améliorer la sécurité routière.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions est ouverte à 18 h 42.

Quatre (4) citoyens se sont adressés au conseil.

Au cours de la période de questions, plusieurs interventions ont eu lieu simultanément et plusieurs personnes ont pris la parole sans être reconnues par la présidence. En conséquence, les échanges sont devenus désordonnés par moments, rendant difficile la consignation claire de toutes les questions et la possibilité pour les membres du conseil d'y répondre. Malgré ces circonstances, les questions suivantes ont été formellement notées :

- Mme Kim Clark demande si le maire et les conseillers peuvent exprimer leurs opinions personnelles concernant le projet éolien.
- Mme Rosanna Taker demande des précisions concernant le Code d'éthique.

En raison des interruptions et des échanges simultanés, toutes les questions n'ont pu être formellement consignées.

La période de questions a été prolongée au-delà des 15 minutes et a été levée à 19 h 53.

LÉVÉE DE LA SÉANCE

R2026-196

Il est proposé par Michelle Chevarie que la séance soit levée à 19 h 54.

Gordon Burke
Maire

Karina Cyr
Directrice générale intérim
/ greffière-trésorière